

NAO 2019 Carrefour Proximité France

La dernière séance des négociations annuelles s'est tenue le 21 Février à Massy. Nos revendications sociales n'ont pas toutes reçues un écho favorable. Néanmoins, certaines revendications portées par le SNEC ont été accordées par la Direction.

REVENDICATIONS SOCIALES

⇒ Revendications sur les Statuts.

- Passage des postes AM en Forfaits Jours (Conseiller Marchandises Générales et Délégués Commercial Proxi) au niveau 7 Cadre.

La direction ne souhaite pas avancer sur ce sujet

- Passage au niveau 8 automatique des niveaux 7 au bout de 3 ans dans le poste type Conseiller de Franchise (Express) / Responsable Développement et Recrutement

Revendication acceptée pour les CDF Express et les Responsables Développement

⇒ Prime annuelle tenue de travail encadrement : 300€

La direction ne souhaite pas avancer sur ce sujet

⇒ Mise en place d'une retraite supplémentaire encadrement. 2019 : Taux global 2,2% (1,32% à la charge de l'entreprise et 0,88% à la charge du salarié.

La direction ne souhaite pas avancer sur ce sujet

⇒ Gratuité de la Carte Czam Coffret et des Frais Mensuels et étendue du périmètre de remise sur achats pour tous sites Marchands CRF digitaux.

Remise des 10 % sous forme d'épargne salariale sur la carte PASS effective sur la carte C-ZAM (Choix nécessaire sur une des deux cartes) sur le parc Market Franchisé et LG hors carburant et fuel et hors drive à partir du 01/06/19.

Remboursement des frais de gestion de la carte C-ZAM (12 euros par an) et du prix d'achat de 5 euros. Seul le site « Rue du Commerce » bénéficie d'une remise de 10 % sous forme d'épargne salariale.

⇒ Obtention de Prêt à conditions préférentielles chez Carrefour Banque

La direction ne souhaite pas avancer sur ce sujet

⇒ Prime « Vélo » cumulable 0,20€/km plafonnée à 16,00€/mois et 200€/an

La direction ne souhaite pas avancer sur ce sujet

⇒ Paiement des astreintes pour les personnels concernés « réseau Franchise »

La direction ne souhaite pas avancer sur ce sujet

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE

☎ 09.84.22.79.90 - secretariat@sne-carrefour.fr Site : www.cfecgc-carrefour.org

Retrouvez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter

⇒ Revalorisation de 5% et Fusion de paliers de la Prime de Vacances

La direction accepte la revalorisation et la fusion des paliers d'ancienneté à la demande du SNEC.

- 1 à 2 ans : 105 €
- 3 à 4 ans : 300 €
- 5 à 10 ans : 400 €
- 11 à 15 ans : 520 €
- + de 16 ans : 600 €

⇒ Alignement des JRTT des salariés D1/D2 au même niveau que les cadres 7 et 8.

La direction ne souhaite pas avancer sur ce sujet

⇒ Remise sur Achats de 10% – Augmentation du Plafond à 12 000 Euros et 15% sur les MDD toute l'année
Les modalités d'obtention et conditions d'utilisation de la Carte PASS sont fixées par l'accord d'harmonisation du 10 février 2017. Le montant des achats susceptibles de donner lieu à cette remise est de 12 000 € d'achats par an. Le taux de remise est de 10%. Cette remise s'applique également aux détenteurs de la carte C-ZAM (sans cumul possible avec la carte PASS). La remise s'applique aux achats réalisés dans les magasins liés par un contrat de franchise ou de location-gérance conclu avec la société Carrefour Proximité France. A titre exceptionnel, la remise sur achats sera portée à 15% uniquement sur le mois de décembre 2019.

Pas de remise de 15 % sur la MDD

⇒ Instauration d'une Prime de Remplacement Encadrement d'un collègue de même niveau, d'un montant forfaitaire de 70 Euros par semaine, à partir de 14 jours calendaires et versée mensuellement

A la demande du SNEC, la direction appliquera la prime de remplacement selon l'accord de la FCD mise à jour à date du remplacement

⇒ Mise en place et pérennisation d'un fonds : Stage de conduite pour récupération des points du permis de 5K€ (2016 existé 3Ke) pour le personnel itinérant

Compte tenu de la forte proportion de salariés itinérants dans l'entreprise et de l'attention portée à leur sécurité, l'entreprise dispose de deux formations propres à la sécurité routière dans son catalogue de formation :

- Prévention des risques routiers (1 jour)
- Préventis pro (2 jours)

Les salariés itinérants embauchés en CDI en 2019 bénéficieront à minima de la formation « prévention des risques routiers ». Au cours de cette formation, les salariés apprendront à :

- Acquérir les compétences pour une conduite professionnelle
- Entretenir et perfectionner leurs connaissances du véhicule
- Améliorer leur perception de l'environnement

Pour les autres salariés itinérants n'ayant pas bénéficié de cette formation, un rattrapage au fil de l'eau sera effectué dans le cadre du plan de formation.

⇒ Demande « Ouverture à Négociation » :

- Guide Mobilité
- Classification Agents de Maitrise et Cadres

La direction s'engage à réaliser un guide relatif à la mobilité en 2019. Ce guide sera remis aux collaborateurs en process de mobilité interne.

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE

☎ 09.84.22.79.90 - secretariat@sne-carrefour.fr Site : www.cfecgc-carrefour.org

Retrouvez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter

REVENDEICATIONS SALARIALES

⇒ Augmentation salariale des niveaux 5 à 8, notre revendication est de **+2,5 %**, généralisée avec effet rétroactif au 01 janvier 2019.

Le salaire de base brut des salariés classés au niveau 5, présents au 1er mars 2019 est revalorisé de 1,5 % au 01/03/19 et de 0,5 % au 01/09/19.

La grille des minima des salariés classés aux niveaux 6 et plus, présents au 1er mars 2019 est revalorisée de 1,5 % au 01/01/19 et de 0,5 % au 01/09/19

La rémunération des salariés agents de maîtrise de niveau 6 et des cadres reste entièrement individualisée.

Allocation budgétaire pour la réduction des inégalités salariales de 30K€ avec suivi en commission.

La direction propose que ce sujet soit abordé lors de la mise en place d'un accord global permettant d'harmoniser les inégalités Hommes/Femmes.

Autres mesures :

Fonds d'aide aux salariés :

Le SNEC propose une revalorisation à 20 000 euros. **Accordé.**

Fonds social :

Le budget reste fixé à 45 000 €.

Participation à l'abonnement téléphonique :

La direction poursuit sur 2019 l'engagement pris en 2017 puis en 2018, de participer financièrement à l'abonnement mobile des salariés en CDI, à hauteur de 3 € bruts par mois (dans la limite des frais engagés). Cette participation est versée sous réserve de justifier d'un abonnement mobile 3G ou 4G.

Carnet de CESU pour tous :

Le SNEC propose une revalorisation à 300€. **Accordé.**

CESU Handicap

La direction propose de maintenir le dispositif à 500€.

Certaines revendications du SNEC ont été entendues. Le SNEC attendra le projet d'accord final pour analyser l'ensemble des propositions et décider de son positionnement quant à la signature de cet accord NAO



SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE

☎ 09.84.22.79.90 - secretariat@sne-carrefour.fr Site : www.cfecgc-carrefour.org

Retrouvez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter